

## La départementalisation ternie par la menace de tutelle

Voilà une nouvelle dont les élus mahorais se seraient bien passés. Mercredi 15 juillet, le président du Conseil général, Ahmed Attoumani Douchina (UMP), a révélé le contenu d'un courrier qu'il comptait envoyer au préfet le jour-même, dans lequel il lui demande de saisir la Chambre territoriale des comptes (CTC) de Mayotte sur la situation financière du Conseil général. A vrai dire, la préfecture n'a pas attendu cette missive pour s'exécuter : le même jour, un haut fonctionnaire indiquait que la CTC serait effectivement saisie.

Selon un audit de l'AFD (Agence française de développement), la collectivité départementale était déficitaire de 29 millions d'euros au 31 décembre 2008. Ce n'est pas vraiment une surprise. Depuis leur élection à la tête de la collectivité en mars 2008, Ahmed Attoumani Douchina et son 3ème vice-président, Hadadi Andjilani (UMP), qui préside la commission des finances, ne cessent de tirer la sonnette d'alarme.

Dès le mois de juin 2008, M. Andjilani avait évoqué « une situation financière inquiétante » suite, selon lui, à une gestion hasardeuse de l'ancienne majorité présidée par Saïd Omar Oili (Néma). Dans son courrier envoyé au préfet, M. Douchina indique que « depuis 2005, le rythme des dépenses est supérieur à celui des recettes » ; il y dénonce « le recours croissant à l'emprunt » de la précédente majorité.

Accusé d'avoir procédé à des embauches massives et clientélistes et d'avoir dilapidé les réserves de la collectivité en multipliant les investissements, ce dernier, qui est aujourd'hui dans les rangs de l'opposition, rejette la faute sur l'actuelle majorité. Alors qu'un rapport du cabinet privé Mensia réalisé début 2008 conseillait de stabiliser la masse salariale, celle-ci a augmenté de plus de 12% par rapport à l'année dernière, rappelle M. Oili. Il accuse également M. Douchina d'avoir courbé l'échine face à l'Etat au sujet de sa dette. Sous l'ère Oili, les services de la collectivité estimaient à plus de 60 millions la dette de l'Etat vis-à-vis du Conseil général. Depuis, un débat oppose les services de la préfecture et ceux du Conseil général sur le montant réel de cette dette. M. Douchina a cependant accepté de revoir à la baisse le montant initial, ce que ne cesse de dénoncer M. Oili, qui évoque un « cadeau » fait aux « amis » de Douchina - il entend par là le gouvernement, issu du même parti, l'UMP.

Quoi qu'il en soit, cela fait près d'un an que les comptes sont au rouge. Depuis le début de l'année 2009, la collectivité a réduit considérablement les dépenses - elle ne prend plus de publicités, surveille l'utilisation des véhicules et des téléphones... Mais cela n'a pas suffi car dans le même temps, les élus ont multiplié les votes de subventions à des associations ou à des entreprises la plupart du temps motivées par des intérêts électoralistes ou clientélistes. Ces mêmes élus n'ont en outre pas lésiné sur les voyages coûteux.

Malgré une prise de conscience de la majorité du besoin urgent de mettre fin à ce pratiques, la situation ne devrait pas s'arranger : le directeur général des services du Conseil général, M. Louchet, a révélé le 15 juillet que les recettes douanières, qui alimentent une grande part des fonds de la collectivité, devraient chuter de 10 à 15 millions d'euros par rapport à l'année dernière. La baisse des importations liée à la crise financière mais aussi à la baisse spectaculaire du nombre de commandes publiques explique ce phénomène.

L'annonce de l'intervention de la Chambre des comptes fait en tout cas désordre, quelques mois seulement après que les Mahorais aient voté en faveur de la départementalisation, et quelques jours seulement après que le Parlement ait approuvé le projet de loi organique transformant Mayotte en DOM lors du prochain renouvellement de l'assemblée territoriale, en avril 2011. « C'est honteux »,

pensent un certain nombre d'élus.

M. Oili comme Mansour Kamardine, l'ancien député (UMP), se sont émus de cette situation, non sans quelque arrière-pensée politique - le premier est l'opposant numéro 1 de M. Douchina, le second son pire ennemi au sein de l'UMP. « Cette situation est humiliante, déplorable et grave au moment où on prépare la départementalisation avec de plus en plus de responsabilité », a ainsi réagi M. Kamardine, approuvé en ce sens par M. Oili. « Cela renforce le sentiment qu'ont certains fonctionnaires métropolitains que nous sommes incapables de gérer nos propres affaires, et donc que la départementalisation sera une catastrophe », croit savoir un responsable politique.

Il faut dire que la saisine de la Chambre territoriale des comptes n'est pas neutre. Si elle ne signifie pas une mise sous tutelle automatique, elle représente la première étape vers une telle mesure. Une telle extrémité saperait l'image des élus locaux et renforcerait l'idée - assez répandue parmi les métropolitains - que cette île est bien difficile à gérer.

Rémi Carayol